

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°02-2023-146

PUBLIÉ LE 19 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

Cabinet / Pôle représentation de l'Etat

02-2023-09-11-00019 - Arrêté n°CAB2023-308 (1 page)

Page 3

02-2023-09-11-00020 - Arrêté n°CAB2023-309 (1 page)

Page 5

Secrétariat général commun du département de l'Aisne / Pôle management - Gestion administrative et financière

02-2023-09-14-00001 - Arrêté modificatif SGCD n°2023-12 portant désignation des membres du comité social de proximité de la préfecture et du secrétariat général commun départemental (SGCD) (2 pages)

Page 7

Cabinet

02-2023-09-11-00019

Arrêté n°CAB2023-308



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n°CAB2023-308

Le préfet de l'Aisne
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale,

VU l'arrêté préfectoral n° CAB2023-208 du 05 juin 2023 accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2023 ;

VU la demande de la Communauté d'agglomération du saint-quentinois le 26 juillet 2023;

Sur proposition de Monsieur le Directeur de Cabinet,

ARRÊTÉ :

Article 1^{er} : L'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé est modifié comme suit :

« la médaille d'honneur régionale, départementale et communale VERMEIL est décernée à : »

Supprimer :

- Madame Catherine Lermoyer
Adjoint administratif territorial principal 1cl

Ajouter :

- Madame Danièle Lermoyer
Adjoint administratif territorial principal 1cl

Article 2 : Monsieur le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

À Laon, lundi 11 septembre 2023


Thomas Campeaux

Cabinet

02-2023-09-11-00020

Arrêté n°CAB2023-309



PRÉFET DE L' AISNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n°CAB2023-309

Le préfet de l'Aisne
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale,

VU l'arrêté préfectoral n° CAB2023-208 du 05 juin 2023 accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2023 ;

VU la demande de la Communauté d'agglomération du saint-quentinois le 06 septembre 2023;

Sur proposition de Monsieur le Directeur de Cabinet,

ARRETE :

Article 1^{er} : L'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé est modifié comme suit :

« la médaille d'honneur régionale, départementale et communale Or est décernée à : »

Supprimer :

- Madame Franck Alliot
Adjoint technique principal 1cl

Ajouter :

- Monsieur Franck Alliot
Adjoint technique principal 1cl

Article 2 : Monsieur le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

À Laon, lundi 11 septembre 2023


Thomas Campeaux

Secrétariat général commun du département de l'Aisne

02-2023-09-14-00001

Arrêté modificatif SGCD n°2023-12 portant
désignation des membres du comité social de
proximité de la préfecture et du secrétariat
général commun départemental (SGCD)

Arrêté modificatif SGCD n° 2023 - 12

portant désignation des membres du comité social de proximité de la préfecture et du secrétariat général commun départemental (SGCD)

Le Préfet,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat;

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au sein du ministère de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté n° 2022-11 du 20 décembre 2022 portant désignation des membres du comité social de proximité de la préfecture et du secrétariat général commun départemental ;

Considérant les départs en mobilité de Mme Sabrina MARTINEZ d'une part et de M. Marc DUVIGNAUD, d'autre part ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

Arrête :

Article 1^{er} :

L'article 2 de l'arrêté n° 2022-11 du 20 décembre 2022 visé supra est modifié comme suit :

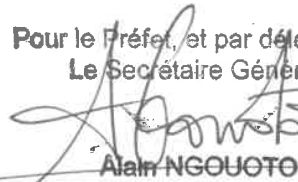
Membres titulaires	Membres suppléants
Au titre de CGT INTERIEUR	
Anne COSNEAU	Arnaud LEMAIRE
David LECOCQ	Jean-Pierre RAPIN
Nadège LEGRAND	Malika MECHKOUR
Au titre de FO PREFECTURES ET DES SERVICES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR	
Alain MACKOWIAK	Cédric DUMORTIER
Delphine THOMAS	Angélique DESSAINT
Julien AMPILHAC	Christelle DEWAILLY

Article 2 :

Le secrétaire général de la préfecture de l'Aisne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Laon, le **14 SEP. 2023**

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général,



Alain NGOUOTO

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le biais du site www.telerecours.fr »